

ANNEXE 1

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

DETAILS DES CANDIDATURES

1. Une destination sans voiture, par la Communauté de communes de la Vallée de la BRUCHE (67130 - Territoire Ouest Alsace)

La Vallée de la BRUCHE s'inscrit dans la dynamique des destinations touristiques Alsace et Massif des Vosges. Elle a redéfini sa stratégie touristique à l'horizon 2028, qui fonde l'ambition de devenir une destination autour d'une offre à la fois innovante et différenciante, à faible impact et à forte valeur ajoutée, en adéquation avec les tendances des marchés de proximité et qui bénéficie également à la population locale. La promesse actuelle de la Vallée de la Bruche est « l'accueil est dans notre nature ».

Ce territoire est facile d'accès, bénéficie d'infrastructures ferroviaires et cyclables qui permettent de faire des mobilités douces une priorité pour une destination touristique sans voiture : une opportunité à transformer en un véritable service client pour que le déplacement fasse intégralement partie du plaisir de voyager et que le séjour sans voiture devienne fluide et plaisant. Néanmoins, le développement de l'infrastructure ferroviaire n'est pas suffisant pour répondre aux besoins. Ainsi, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a décidé de développer le service autour de la filière du tourisme à vélo et de marketer une offre qui répondre aux attentes des publics touristiques et de loisirs de proximité.

Les sites de visite sont d'ores et déjà dotés de bornes de recharges pour vélos à assistance électrique et des offres de location de vélos sont présentes. Des offres touristiques packagées autour de ce mode de déplacement sont proposées par l'Office de Tourisme, qui travaille aussi sur des offres de vacances sans voiture « Bruche Too Doux ».

Le projet présenté ici consiste à mettre en place une Signalisation d'Intérêt Local (SIL), cohérente avec les itinéraires voisins et conforme aux règles qui ont prévalu pour la SIL mise en place le long du Canal de la Bruche, dans l'optique d'informer les usagers sur les services et activités à proximité des itinéraires cyclables.

Pour permettre une appropriation de l'équipement et favoriser sa mise en tourisme, une image de marque a été créée : « La Vélo Bruche ».

Une étude a établi un schéma directeur de SIL et de jalonnement. La SIL sera aussi déployée sur une boucle locale Alsace à Vélo.

La SIL sera déclinée sur des lames directionnelles et des Relais Information Service (RIS) seront installés aux endroits stratégiques pour informer des multiples services dont disposent les communes avec un centre-bourg.

Des aires de repos et de service seront également déployées :

- A URMATT : un RIS, une borne de gonflage et réparation, trois arceaux vélos.
- A MUHLBACH : une table avec bancs couverts, un banc, trois arceaux, deux arbres, terrassement pour mise à niveau, pavage non imperméabilisé.
- A RUSS : une table et bancs, un accès par platelage en bois, trois arceaux, travaux d'élagage.
- A SCHIRMECK : un RIS, une borne de gonflage et de réparation, trois arceaux.
- A ROTHAU : une table et bancs, terrassement, pavage non imperméabilisé, trois arceaux
- A SOLBACH : deux tables et bancs, trois arceaux.
- A POUTAY : trois arceaux, une borne de gonflage et réparation.
- A SAINT-BLAISE-LA-ROCHE : une table et bancs, terrassement, pavage non imperméabilisé, trois arceaux.

- A SAULXURES : trois arceaux et un RIS.
- A BOURG-BRUCHE : une table et bancs, terrassement, pavage non imperméabilisé, trois arceaux.
- A SAALES : un RIS, une borne de réparation et trois arceaux.

L'entretien sera mutualisé avec les communes.

Capitale française de la biodiversité pour la qualité des paysages, la Communauté de communes de la Vallée de la BRUCHE porte une attention particulière à l'intégration paysagère des équipements et l'inscription dans le paysage est une priorité. L'objectif est aussi de positionner la signalétique et de réaliser les terrassements les moins impactant, de sorte que leur présence semble naturelle. L'usage du bois et de matériaux durables est privilégié. Il sera veillé également à un minimum d'imperméabilisation des sols.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 179 313 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Mobilier et travaux
- Lames SIL

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	107 587 €	60 %
Région Grand Est	35 863 €	20 %
CeA	35 863 €	20 %
TOTAL	179 313 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 35 863 € à la Communauté de communes de la Vallée de la BRUCHE, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer la mise en tourisme de l'offre cyclo-touristique et, à termes, d'engendrer des flux à même de générer des retombées économiques directes pour le territoire en informant et incitant les cyclo-touristes à se rendre dans les centre-bourgs.

2. Aménagement du site naturel du SANDGRUBE, par la Commune de SIERENTZ (68510 - Territoire Sud Alsace)

Le projet consiste à reconverter une ancienne gravière en un site naturel ouvert au public toute l'année. Il permettra de révéler un paysage disparu, celui qui se rattache au bassin rhénan avant l'industrialisation du site. Le site est également en lien avec la trame verte et bleue régionale.

Ce projet de renaturation de la gravière du SANDGRUBE s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement touristique 2023-26 élaborée par SAINT-LOUIS Agglomération et mis en œuvre par son agence d'attractivité. Il s'inscrit également dans le prolongement des polarités naturalistes du territoire dont la Réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne est le fer de lance. Il se pose en complément naturel à la gravière de BARTENHEIM, qui accueille elle des activités nautiques (structures gonflables, télési nautique, etc.). Ces deux interprétations de la gravière ont vocation à être complémentaires. Ce projet vient renforcer l'attractivité du territoire en matière de tourisme durable et de tourisme local. Les équipements vont renforcer la qualité d'accueil de manière générale. Ce site pourrait aussi devenir une étape de l'EuroVelo 15.

Il est issu d'une réflexion menée par un comité de pilotage intégrant élus, bénévoles et conseil participatif citoyen, avec les associations naturalistes telles que BUFO, la LPO, la Fédération de Pêche du Haut-Rhin, la Réserve Naturelle de la Petite Camargue, Rivières de Haute-Alsace, l'Agence de l'Eau, la DREAL et des associations locales. Toutes ces compétences réunies ont permis de concevoir un aménagement qui associe la renaturation du site, la préservation du vivant, la durabilité, l'adaptation au changement climatique, la limitation de la pression humaine, les loisirs et la découverte.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- amener à nouveau une biodiversité dans un lieu qui a été exploité pendant de nombreuses années,
- favoriser les relations entre les hommes et leur milieu naturel en s'inscrivant de ce fait, pleinement dans les problématiques environnementales actuelles,
- répondre aux besoins de loisirs des publics : marche, randonnée, pratique sportive douce avec équipements sobres, zone de détente, de rencontre et de jeux, visites guidées, animations.

Le site sera aménagé de manière à répondre aux besoins des publics tout en s'intégrant et en mettant en valeur la naturalité du lieu :

- Des arceaux pour vélos seront mis en place.
- Les chemins seront aménagés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une passerelle en bois sera aussi installée dans la zone humide.
- Pour assurer la quiétude des lieux et limiter l'accès au plan d'eau (site interdit à la baignade), un balisage des sentiers sera réalisé avec de la corde et des panneaux de sécurité seront mis en place.
- 6 chaises longues, 6 banquettes, 5 bancs, 5 tables de pique-nique, 1 table sous un abri seront installés ; certains acquis auprès d'un fabricant labellisé et respectueux de l'environnement et d'autres conçus en régie, avec des associations locales, à partir de bois communal issu d'abattage sanitaire et sécuritaire. Les tables seront accessibles aux personnes en fauteuil roulant.
- Des zones de rencontre pour les groupes seront aménagées, dont une grande table de rencontre de 3 à 4 m de long.
- Deux postes d'observation de la faune et de la flore seront mis en place.
- Des panneaux d'interprétation et de découverte seront installés : certains sont déjà en possession de la Commune et d'autres seront créés. Ils seront axés sur l'histoire du lieu (ancienne gravière) et sur les éléments de la nature présents (milieux, faune et flore). Ils seront adaptés pour tous les âges.
- Une zone ludique pour les enfants orientera leurs imaginaires et leur développement en relation avec la nature à l'instar de ce qui a été proposé sur le Parc du domaine HAAS. Un parcours santé sera également installé. Ils seront situés à l'entrée du site et intégrés à la naturalité du lieu.
- Une zone d'éco-pâturage sera créée avec la présence de deux lamas. Ces lamas seront gérés par les agents techniques de la Ville. Ce sont des animaux qui demandent peu d'entretien et sont parfaitement adaptés au site. Leur présence facilitera la gestion de certains espaces enherbés.
- 3 « portes » matérialiseront les changements de milieux.
- Des toilettes sèches seront mises en place.
- Un bac de tri sera installé à l'entrée du site.
- Un panneau d'accueil touristique est prévu, à l'entrée du site, avec un plan et les directions vers les sites touristiques et culturels à visiter dans les environs, en partenariat avec l'Agence d'Attractivité Touristique SAINT-LOUIS 3 Pays.
- Des visites guidées et activités seront proposées à divers publics (touristes, habitants, scolaires...) et des journées citoyennes y seront organisées.
- Une carte touristique sera également mise à disposition, à terme, en partenariat avec l'Office de Tourisme.

Un plan de gestion différenciée sera établi pour l'entretien du site.

L'éco-pâturage sera couplé à des fauches mécaniques tardives. Les matériaux locaux seront préférés, leur réemploi sera encouragé. Ils seront également durables.

Les plantes seront choisies pour limiter l'arrosage.

Ce projet de génère pas de nuisances sonores. Les seuls équipements susceptibles de produire du bruit comme le parcours de santé et l'aire de jeux seront situés à l'entrée du parc pour préserver la tranquillité de la nature.

Des zones de quiétude et des sanctuaires pour la faune et la flore seront établis, avec un balisage des sentiers pour sensibiliser les visiteurs à leur préservation.

Un parking de 20 places perméable vient d'être aménagé avec des matériaux locaux (hors projet AMI).

Par la suite, seront prévus un carrefour sécurisé et un passage piéton sur la départementale D19, ainsi que l'aménagement d'une portion de trottoir, tout comme la création d'une voie cyclable reliant le centre sportif à la gravière et d'une voie douce à l'ouest du site.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 168 000 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- plan de gestion
- travaux des cheminements piétons
- plantations
- observatoires
- toilettes sèches
- parcours santé et jeux
- équipements tables, chaises, corbeilles, écopâturage, etc....
- panneaux

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	92 400 €	55 %
SAINT-LOUIS Agglomération	42 000 €	25 %
CeA	33 600 €	20 %
TOTAL	168 000 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 33 600 € à la Commune de SIERENTZ, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet la création d'une nouvelle offre touristique à la découverte de la faune et de la flore du Sud Alsace, sur un site reconverti, qui sera aussi amené à devenir une halte pour les cylo-touristes, notamment venant de l'Eurovelo 15.

3. Création d'une aire de services à destination des camping-cars et cyclo-touristes, à FESSENHEIM, par la Communauté de communes ALSACE RHIN-BRISACH (68600 - Territoire Région de COLMAR)

La Communauté de communes ALSACE RHIN BRISACH a aménagé en 2019 une aire de services à destination des touristes itinérants en camping-cars sur l'île du RHIN, à VOGELGRUN. Cette aire accueille depuis cinq ans des touristes de diverses nationalités tout au long de l'année, mais arrive aujourd'hui à saturation (6 073 nuitées en 2023 - taux de fréquentation de 70 % - 75 camping-cars n'ont pas pu accéder à l'aire en 2023). De plus, il est constaté un accroissement du nombre de camping-cars stationnés sauvagement

sur le territoire. La Commune de FESSENHEIM accueille elle aussi ces touristes en nombre de plus en plus important sur un parking doté d'un point de vidange technique. Fort de ce constat, la Communauté de communes ALSACE RHIN-BRISACH et la Commune de FESSENHEIM souhaitent répondre au besoin d'augmentation du nombre de places de stationnement pour touristes itinérants et offrir un cadre structuré et qualitatif aux utilisateurs actuels et futurs. De plus, l'aire de FESSENHEIM proposera un service dédié aux cyclotouristes, unique sur le territoire.

Le projet répond à l'enjeu de diversification de l'offre touristique de la Communauté de communes défini par le Projet de Territoire 2030 voté en 2018 et vise à accroître l'attractivité de la Commune de FESSENHEIM dans le contexte de démantèlement de la centrale nucléaire.

Cette action concertée s'inscrit aussi dans le cadre du réaménagement global de la Plaine sportive initié par la Commune de FESSENHEIM. Cette plaine sportive accueille déjà des équipements dédiés (gymnase, terrains de basket, tennis, football, etc...) et se verra dotée d'une aire de loisirs comportant jeux pour enfants et chemins de promenade. Elle accueillera également une future entreprise de type salon de thé.

La Communauté de communes, quant à elle, compétente en matière d'aménagement touristique, coordonne la création de l'aire de services, située à côté de la Plaine sportive. Maître d'ouvrage et maître d'œuvre tiennent à mutualiser les travaux de création de l'aire de services et de la Plaine sportive pour réduire les nuisances faites aux riverains, limiter la durée des travaux et minimiser les frais engagés.

Le parking actuellement en place sera aménagé et proposera un espace plus végétal. Des arbres et bosquets seront plantés pour créer une barrière naturelle et un décor bucolique pour les habitants et touristes.

L'aire sera accessible par une voie en enrobée et ses emplacements seront en pavés drainants.

Une liaison vers la Plaine sportive et vers l'EuroVelo 15, à proximité immédiate, est prévue en chemins stabilisés. Elle sera prise en charge par la Commune, en dehors de ce projet.

L'aire disposera des équipements suivants :

- 16 emplacements camping-cars et vans avec leurs bornes d'accès à l'eau et à l'électricité, une zone de vidange et un automate de paiement couplé à une barrière automatique amovible,
- un bloc sanitaire toilettes et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite, à entretien automatique, mutualisées avec la Plaine sportive,
- un accès wifi,
- des bornes de tri des déchets,
- un espace dédié aux cyclo-touristes, sécurisé et clôturé pour poser leur tente, réservable pour 4 cyclistes simultanément,
- dans cet espace, deux box pour y sécuriser deux vélos chacune, permettant aussi la recharge de batteries, avec des arceaux vélo et une station de réparation pour vélos.

L'aire sera accessible 365 jours par an.

Les toilettes seront accessibles gratuitement en journée pour tous. La nuit, elles seront accessibles uniquement aux détenteurs d'une carte magnétique délivrée lors de la réservation d'une nuitée sur l'aire. Les douches seront accessibles uniquement aux détenteurs de cette carte.

L'exploitation du site sera réalisée par un professionnel du secteur, qui proposera un service de relation clients joignable 24h/24, parlant français, allemand, anglais, italien, néerlandais.

Une application mobile et un site internet permettront d'identifier si des emplacements sont disponibles. Il sera possible de réserver son emplacement à distance et directement sur l'automate à l'entrée de l'aire.

Le tarif moyen par nuit sera d'environ 12 €, variant en fonction des services achetés. Les prévisions d'exploitation en 2025 se chiffrent à 1 975 nuitées, en se basant sur un taux de fréquentation moyen de 34 %, puis ces prévisions sont en augmentation les années suivantes.

Une borne interactive informera sur les points d'intérêt touristiques et les commerçants du territoire. L'objectif étant d'inciter à utiliser les mobilités douces pour se rendre sur les lieux de visite. La borne sera reliée à la base de données touristiques alsacienne, en partenariat avec l'Office de Tourisme.

Un Relais Information Service (RIS) ainsi qu'une table de pique-nique, présents à proximité de l'EuroVelo 15, seront déplacés de quelques mètres, au niveau des services cyclo-touristiques de l'aire.

L'aire de services permettra de limiter les nuisances liées au stationnement sauvage (sonores et déchets). Une gestion différenciée des flux de déchets ménagers et de tri sera mise en place ainsi qu'une collecte régulière.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 222 768 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Travaux de terrassement
- Travaux de réseaux pour les bornes
- Achat de mobilier et bornes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	89 108 €	40 %
DETR	33 415 €	15 %
ADEME	44 552 €	20 %
Région Grand Est	11 139 €	5 %
CeA	44 554 €	20 %
TOTAL	222 768 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 44 554 € à la Communauté de communes ALSACE RHIN-BRISACH, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des camping-caristes, mais aussi des cyclo-touristes. Il s'inscrit dans l'objectif global de l'Alsace d'améliorer l'itinérance à vélo, puisqu'il proposera de nouveaux services aux cyclo-touristes se déplaçant sur l'EuroVelo 15 à proximité.

4. Extension du Chalet ERICHSON, à SOULTZEREN, par le Club Vosgien de la Vallée de MUNSTER (68230 - Territoire Région de COLMAR)

L'association du Club Vosgien de la Vallée de MUNSTER est une des 120 associations du Club Vosgien.

Elle est propriétaire depuis 1931 d'un refuge dénommé Chalet ERICHSON, situé au GAERTLESRAIN, à SOULTZEREN, à 1 160 mètres d'altitude.

Le chalet est au carrefour de nombreux lieux de randonnée, dont le GR5 labellisé « Leading Quality Trails (sentier d'excellence européen), à proximité des 4 lacs (Vert, du FORLET, Noir et Blanc) et de la Route des Crêtes.

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement de la randonnée pédestre, l'association a pris la décision, il y a plus de 10 ans, d'ouvrir ce refuge aux randonneurs de passage.

Il est ouvert tous les jours de mai à fin septembre et les week-end en octobre et novembre.

L'accès ne peut se faire que par un chemin forestier dont l'accès motorisé est toléré mais 95 % des personnes sont des randonneurs. Avec le développement du vélo électrique, des VTTistes sont aussi de plus en plus fréquents. Une collaboration s'est également concrétisée avec une association dont le but est la randonnée équestre, ainsi des rampes d'attache pour les chevaux ont été installées et le chalet est une « Etape équestre ».

Les randonneurs trouvent sur place une petite restauration (dont les principaux fromages de la Vallée), peuvent tirer leur repas du sac et profiter de remplir leurs gourdes, voire même de faire leur vaisselle. Des sanitaires accessibles sont également mis à leur disposition.

Les bénévoles du Club Vosgien profitent de cette rencontre pour les guider, parfaire leur itinéraire, les orienter vers des sites de randonnées et leur donner des conseils en matière de sécurité. Les bénévoles qui assurent les permanences du chalet adhèrent au protocole qui précise les attitudes à adopter envers les randonneurs afin d'assurer une continuité et une cohérence tout au long de l'année.

La présence, à quelques centaines de mètres, d'un fermier de montagne, qui quotidiennement accompagne ses vaches, permet aux randonneurs de découvrir la race vosgienne. Les discussions avec les randonneurs sont souvent l'objet d'un échange sur l'agriculture de montagne.

Le nombre de randonneurs qui profite de cette halte a très fortement progressé durant ces dernières années, à tel point que les espaces d'accueil et de préparation des commandes s'avèrent insuffisants. 12 000 personnes ont été comptabilisées sur l'année 2022, contre 8 800 en 2017 par exemple.

Les randonneurs sont accueillis à l'extérieur actuellement, sur la terrasse, l'espace intérieur servant uniquement à la préparation des repas. Une petite gloriette permet de se mettre à l'abri. Un chapiteau a aussi été installé, pour faire face à ce nouvel afflux, mais ce n'est pas une solution pérenne.

Ainsi, l'association a pour projet de créer un nouvel espace couvert en dur ; ce qui permettra d'accueillir les randonneurs par tous les temps. Une terrasse permettra également de s'installer hors salle.

Cette extension permet aussi un réaménagement des sanitaires et la réorganisation des espaces techniques.

Les nouvelles installations seront conformes aux normes d'accessibilité.

La nouvelle construction ne sera que d'un seul niveau, accolée au chalet existant et s'intégrera dans l'existant en reprenant les mêmes caractéristiques que l'ancien : matériaux en bois et pierres.

Le toit pourra accueillir des panneaux photovoltaïques.

Les travaux seront étalés sur trois ans, pour permettre une ouverture du chalet durant la saison estivale et ainsi limiter la perte de revenus.

Devant l'augmentation des cyclotouristes, plusieurs emplacements en bois pour les vélos ont été mis en place. Dans le cadre de l'extension, il est prévu un dispositif complémentaire pour recharger les vélos électriques ; ce qui se fait déjà mais de façon empirique avec des rallonges.

L'association entretient ses propres sources d'eau, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. Il y a trois ans, une station d'assainissement a été installée. Une étude doit être lancée ces prochains temps pour sécuriser le captage et garantir un approvisionnement. Le chauffage est au bois.

Une plaquette annuelle comportant plus de 120 circuits de randonnée est à disposition des randonneurs, ainsi que des flyers sur les fermes auberges et les sites touristiques à proximité (Ferme aux Rennes, Col de la SCHLUCHT, Navettes des Crêtes, etc...).

L'Office de Tourisme de la Vallée de MUNSTER et le Parc Naturel Régional des Ballons Vosges sont des partenaires de l'association et du projet.

Le Parc et la Commune de SOULTZEREN souhaitent à terme installer une aire de bivouac à proximité. Le chalet pourrait être complémentaire à cette activité, en mettant à disposition les sanitaires, un coin pour laver la vaisselle et en proposant de la restauration.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 361 339 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Mission de l'architecte
- Travaux (gros œuvre, toiture, terrasse, électricité, sanitaire, équipements cuisine)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres (auto-financement et emprunt)	90 334 €	25 %
Région Grand Est / Massif des Vosges	191 510 €	53 %
Autres partenaires (mécénat)	7 227 €	2 %
CeA	72 268 €	20 %
TOTAL	361 339 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 72 268 € au Club Vosgien de la Vallée de MUNSTER, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des randonneurs, dans un projet plus global d'itinérance sur ce territoire de la Vallée de MUNSTER.

5. Réaménagement de la gare fluviale des bateaux de croisières rhénans, par le Port Autonome de STRASBOURG (67000 - Territoire Eurométropole de STRASBOURG)

Le RHIN, voie de communication majeure de desserte de l'Europe du Nord, constitue l'un des premiers axes de développement de l'activité de croisière fluviale traversant ou longeant des sites touristiques de premier plan tels que l'ALSACE et la FORET-NOIRE et desservant directement ou indirectement des villes attractives comme BALE, STRASBOURG, COLOGNE ou AMSTERDAM. Le RHIN accueille de nombreux bateaux proposant divers itinéraires de croisière.

STRASBOURG est une étape clé pour les passagers en escale, puisque, de là, ils rejoignent les circuits touristiques (visite guidée de STRASBOURG en bus, Route des Vins...), les restaurants et les lieux culturels du territoire. En 2014, une étude du CEREMA a estimé une dépense d'environ 40 euros par passager en escale à STRASBOURG, soit 8 millions d'euros par an sur 2023.

La gare fluviale est ouverte 9 mois par an au public (plus de 270 jours). Elle est exploitée en régie par le Port Autonome de STRASBOURG. Son personnel dispose de compétences en matière de navigation, langues étrangères, commerciales, touristiques et techniques.

Le port de STRASBOURG accueille jusqu'à 8 bateaux de 135 m rue de la Minoterie et 4 bateaux de 110 m quai des Belges.

Les bateaux de plaisance eux s'amarront dans les ports de plaisance privés de STRASBOURG.

Des compagnies de toute l'Europe sont accueillies (VIKING, MSC...). CROISIEUROPE dispose de ses propres appontements pour les bateaux de 110 m rue du Havre.

Porte d'entrée de l'Alsace avec près de 200 000 passagers par an sur la gare fluviale, le projet ne vise pas à augmenter la fréquentation, mais à améliorer l'accueil des passagers. Les objectifs sont de mieux maîtriser les flux et de les sécuriser avec des zones différenciées et un contrôle d'accès et, à termes, de diminuer le nombre de bus au profit des navettes fluviales, des piétons et des vélos (les croisiéristes arrivent en escale avec leurs propres vélos). Fin 2025, des navettes fluviales « Batorama » (« Batorama » est une filiale du PAS) seront mises en place pour relier le centre-ville de STRASBOURG à la gare fluviale et diminuer le nombre de bus en ville.

Le projet s'inscrit dans le contrat avec la Ville de janvier 2024 : reconnaître l'importance de l'activité du tourisme fluvial et développer une accessibilité pour tous modes de mobilité.

Le marché de croisière dispose encore de perspectives de croissance importantes. Plus précisément, l'activité de croisières poursuit sa reprise avec le retour des touristes étrangers. L'activité représentait en moyenne 1 600 escales avant la pandémie. En 2024, le chiffre estimatif se monte à 1 473 escales de bateaux soit - 27 % par rapport à 2023, pour un chiffre d'affaires prévisionnel comprenant l'accostage et la revente d'eau de 884 000 €. Mais il s'agit d'un retour à la normal, la fermeture pour travaux du pont de KEHL avait généré un report exceptionnel du trafic allemand.

D'ores et déjà, des travaux de grande maintenance commenceront à partir de septembre 2024 sur le quai Est du bassin du Commerce : dépollution, réparation, vidange des eaux usées des bateaux, fondations et installation électriques en prévision d'ombrières photovoltaïques, construction de passerelles et d'amarres pour l'accueil de 4 bateaux supplémentaires (1,38 M€ hors projet dans le cadre de cet AMI Tourisme).

Puis des aménagements dits de modernisation sont prévus, dans le cadre de cette candidature à l'AMI :

- Une promenade sera créée sur les quais, accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec la mise en place d'éclairage et de mobilier (tables, bancs et corbeilles).
- Des zones de stationnement seront matérialisées pour les bus (33 bus) et voitures (37 véhicules dont certaines avec bornes de recharges électriques et 2 PMR) sous ombrières photovoltaïques. 70 % de l'énergie sera directement consommée par les bateaux.
- Des arceaux vélos seront mis en place pour l'accueil des cyclistes (une dizaine).
- De nombreux arbres et arbustes seront plantés (+ de 4 000 m² d'espaces verts).
- De nouveaux services vont être apportés aux bateaux, telles que l'installation de 4 bornes électriques et de 4 bornes d'eau potable, pour 8 bateaux en simultanée. Les bornes électriques permettront l'arrêt des moteurs thermiques à quai et donc moins de nuisances sonores et de polluants atmosphériques.
- Deux zones de collecte et de tri des déchets des bateaux seront créées pour permettre leur valorisation.
- L'eau y sera gérée de manière durable, avec la création d'une noue et le stockage de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, via une citerne de collecte de 40 m³.

- Une signalétique touristique sera mise en place (informations historiques et cartographiques sur STRASBOURG dont les principaux sites touristiques et le Rhin) et des cartes touristiques seront diffusées, en partenariat avec l'Office de Tourisme, afin de mettre en valeur le patrimoine portuaire et industriel. Pour information, il est prévu de réaménager dans les prochaines années des lieux emblématiques du Port : la capitainerie, la Villa FISCHER, l'ancienne direction technique.

Des peintures spécialement conçues pour le bord de mer seront utilisées pour le mobilier urbain et des bétons bas carbone seront utilisés pour les fondations des ombrières et les transformateurs électriques.

Une signalétique sera mise en place pour sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau.

Le personnel sera formé à la gestion des nouvelles bornes électriques et au pompage des eaux usées. Des pièces de rechange seront notamment stockées sur place.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 3 530 000 € pour un coût global de 4 100 000 €, comprenant en plus les travaux de voirie (parkings notamment) non éligibles.

Travaux concernés :

- Etudes et raccordements, travaux préparatoires
- Terrassement et remblaiement, travaux assainissement, eau potable
- Eclairage, électrification à quai, contrôle d'accès et clôture
- Mobilier urbain
- Espaces verts et plantations, stockage des eaux pluviales pour arrosage

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	1 065 000 €	30,336 %
EMS	150 000 €	4 %
Région Grand est	100 000 €	2,832 %
CEE (certificats d'économies d'énergie, pour bornes électriques)	210 000 €	6 %
Agence de l'Eau	355 000 €	10 %
Etat	1 550 000 €	44 %
CeA	100 000 €	2,832 %
TOTAL	3 530 000 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € (plafond) au Port Autonome de STRASBOURG, soit 2,832 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des passagers, de mieux maîtriser les flux et de les sécuriser avec des zones différenciées et un contrôle d'accès et, à termes, de diminuer le nombre de bus au profit des navettes fluviales, des piétons et des vélos.

6. Création d'une aire de camping-cars, à GEUDERTHEIM, par la Communauté de communes de la BASSE-ZORN (67728 - Territoire Nord Alsace)

Dans le cadre de son projet de territoire à l'horizon 2030, la Communauté de communes de la BASSE-ZORN souhaite développer l'attractivité touristique du territoire en améliorant notamment l'offre d'hébergement aujourd'hui quasi inexistante. La création d'une aire de camping-cars s'inscrit dans cette démarche.

La destination BASSE-ZORN, située aux portes nord de STRASBOURG, accessible par le nœud autoroutier et attractive par son cadre de vie et la richesse de son patrimoine bâti et paysager, a le potentiel pour accueillir des camping-caristes. Il n'existe aucune autre aire de camping-cars sur le territoire. Les plus proches sont à plus de trente kilomètres.

Le projet consiste à créer une aire de 12 places sur la commune de GEUDERTHEIM, sur un terrain végétalisé, proche de la gare de HOERDT, qui assure des liaisons vers STRASBOURG en 15 minutes, à proximité d'une piste cyclable sécurisée, de la forêt et d'un parcours de santé, d'un circuit de randonnée, d'un étang, ainsi que du city stade et d'un terrain de pétanque.

Un bail sera passé avec la commune de GEUDERTHEIM, propriétaire du terrain.

Une société privée s'occupera de la maintenance de l'aire, via un contrat pluriannuel. Elle payera une redevance d'occupation du domaine public et reversera une partie des recettes en fonction du chiffre d'affaire. Le tarif moyen par nuit sera d'environ 10 €, variant en fonction des services achetés.

L'aire de stationnement sera ouverte toute l'année.

Les services proposés seront payants : stationnement, remplissage en eau, vidanges des eaux usées, électricité, accès wifi, gérés par une société spécialisée via un contrôle d'accès à distance. Un éclairage automatique et un système de vidéosurveillance seront également mis en place.

Des végétaux seront plantés pour fournir de l'ombre.

Des poubelles de tris et des arceaux vélos seront installés.

Un QR code renverra sur le site Internet de l'Office de Tourisme, pour promouvoir les sites touristes et circuits vélos et de randonnée aux alentours.

La société privée donnera également des informations touristiques sur son site web.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 429 433 €, pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Maîtrise d'œuvre
- Travaux d'aménagement de l'aire (eau, assainissement, électricité, réseaux secs et stabilisation)
- Equipements de l'aire

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	171 773 €	40 %
Etat (DETR)	171 773 €	40 %
CeA	85 887 €	20 %
TOTAL	429 433 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 85 887 € à la Communauté de communes de la BASSE-ZORN, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des camping-caristes et d'allonger la durée de visite sur le territoire avec le développement de potentielles retombées économiques. De plus, il va les inciter à se rendre sur d'autres lieux et à découvrir des pratiques de déplacements doux, par sa proximité avec une piste cyclable et d'un circuit de randonnée.

7. Mise en tourisme de la route VNF et création d'une boucle Alsace à vélo, par la Communauté de communes du Pays Rhénan (67410 - Territoire Nord Alsace)

La Communauté de communes a ouvert la route de service dites Voies Navigables de France (VNF) sur la rive gauche du Rhin, entre OFFENDORF et NEUHAEUSEL, pour y réaliser un itinéraire cyclable sur un linéaire d'environ 22 km, favorisant ainsi le développement de la pratique et la découverte d'un parcours de caractère sur son territoire.

Son tracé racontera les spécificités du Pays Rhénan, celles du Rhin, des forêts alluviales, de la biodiversité, des paysages et des hommes qui y ont apporté des transformations.

Ce tronçon vient en complément de l'EuroVelo 15, dans le but de capter la clientèle itinérante. Il permet des connexions au sud vers l'Eurométropole de STRASBOURG, au nord vers le territoire de la Plaine du Rhin, à l'ouest vers le territoire de la BASSE-ZORN, à l'est vers l'Allemagne.

Des rabattements vers les communes de proximité (distance et services) et une connexion vers la réserve d'OFFENDORF sont aussi prévus.

De plus, une boucle locale Alsace à vélo BL 313 va être créée dans le cadre de ce projet.

Les objectifs sont de proposer une nouvelle expérience touristique sur le territoire, complémentaire à l'offre existante, en lien avec la stratégie de l'Office de Tourisme du Pays Rhénan.

Des panneaux directionnels et informatifs permettront de diriger les usagers vers les communes et les informeront sur les spécificités locales, culturelles et touristiques. Les panneaux informatifs seront les suivants :

- 6 nouveaux panneaux de type Relais Informations Service, à chaque point de rabattement, avec carte, points d'intérêt, ensemble des itinéraires cyclables, etc.,
- 7 panneaux pédagogiques détaillés sur des lieux d'intérêt :
 - o à OFFENDORF : 1 panneau sur l'ILL et les bateliers + 1 panneau sur les frayères, l'avifaune, le biotope de la réserve naturelle et le fonctionnement des nappes phréatiques,
 - o entre DALHUNDEN et STATTMATTEN : 1 panneau sur la ligne MAGINOT et les bunkers,
 - o à STATTMATTEN : 1 panneau sur les gravières,
 - o entre FORT-LOUIS et NEUHAEUSEL : 1 panneau sur le polder,
 - o à NEUHAEUSEL : 1 panneau sur la MODER + 1 panneau sur les poissons d'eau douce présents dans nos rivières.

Du mobilier et des équipements sont prévus pour répondre aux besoins des cyclo-touristes :

- 6 tables couvertes à chaque point de rabattement,
- 3 chaises longues doubles le long de l'itinéraire,
- 50 range vélos sur tout le parcours,
- au niveau de FORT-LOUIS et de DRUSENHEIM : deux bornes de réparation et de gonflage,
- un parcours sensoriel pieds nus (10 stations ludiques comprenant des bacs avec différents matériaux) et un parcours d'agilité pour vélo (avec modules en bois à franchir), à FORT-LOUIS,
- toilettes écologiques (lombricompostage et eaux pluviales), avec accès pour personnes à mobilité réduite à FORT-LOUIS.

Une sensibilisation du public à la gestion des déchets sera faite par des panneaux d'information situés au niveau des tables de pique-nique.

Le bois sera l'élément principal pour le mobilier, issu de forêt à gestion durable. L'intégration paysagère des éléments est prévue.

Une phase complémentaire est en projet pour 2026, afin de mettre en scène cette voie et animer le parcours (expositions itinérantes avec la Maison de la Nature du Delta de la

SAUER et avec l'Agence du Climat par exemple). Une offre de tourisme mobile avec un triporteur est aussi envisagée.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 300 473 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Signalétique
- Mobilier
- Parcours sensoriel et d'agilité

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	195 307 €	65 %
Région Grand Est	45 071 €	15 %
CeA	60 095 €	20 %
TOTAL	300 473 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 60 095 € à la Communauté de communes du Pays Rhénan, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre de créer une nouvelle offre cyclo-touristique et s'inscrit dans l'objectif global de l'Alsace d'améliorer l'itinérance à vélo.

8. Création de circuits découverte et aménagements touristiques, par la Commune de SEEBACH (67160 - Territoire Nord Alsace)

Village « blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé, la commune de SEEBACH dispose d'un centre ancien classé, composé d'alignements uniques de nombreux corps de ferme.

Le projet de SEEBACH est d'améliorer l'accueil de ses visiteurs tout au long de l'année, de mieux gérer leurs flux et de répondre à leurs besoins.

Ce projet s'articule avec les stratégies, notamment cyclables des Communautés de communes du Pays de WISSEMBOURG et de l'OUTRE-FORÊT et de développement touristique de l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte. Il s'inscrit aussi dans le plan climat du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord, ainsi que dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire qui visent tous deux à favoriser les mobilités douces.

La commune dispose déjà de parkings et de toilettes publiques accessibles aux personnes en situation de handicap. Le parc urbain de SEEBACH est un véritable poumon vert sur plus d'un hectare. Une aire de jeux est située au coeur du village, entourée d'un parc à chevaux, d'une chèvrerie, d'un terrain de foot.

Une piste cyclable est en projet, pour rapprocher les « villages blancs » du territoire, vers HUNSPACH, mais aussi vers le Fort de SCHOENENBOURG.

La commune prévoit également de restaurer le cours d'eau du SEEBACH et elle a également candidaté pour le label 4 fleurs.

Le projet présenté dans le cadre de l'AMI Tourisme prévoit la création et la mise à jour de 3 circuits (tracé et balisage à créer pour les deux premiers et mise à jour pour le troisième), pour permettre la découverte de la commune à pied ou à vélo, avec la possibilité d'y

organiser en plus des visites guidées thématiques et des chasses aux trésors, en collaboration avec l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte :

- « Balade du patrimoine et des maisons à colombages », pour présenter le patrimoine matériel et immatériel, urbain et paysager unique (l'histoire rurale alsacienne, les personnalités de la commune, le folklore seebachois / alsacien, l'architecture des maisons à colombages).

- « Parcours nature », pour faire découvrir aux visiteurs les parties « vertes » (parcs et jardins) du village et le cours d'eau.

- Circuit « RundUm'sDorf » : circuit déjà existant, créé par le Club Vosgien, mais le tracé et le balisage doivent être revus pour le rendre plus ludique et l'harmoniser par rapport aux deux autres parcours.

Ainsi, une signalétique va être mise en place : des panneaux d'informations sur les parcours, du balisage et des panneaux d'étapes, sur les différents points touristiques, culturels et naturels du village. L'objectif est d'organiser des parcours visiteurs, grâce à un schéma de signalétique cohérent et identifiable.

Des éléments ludiques sous forme de questions-réponses seront intégrés à cette signalétique.

Des informations pratiques (point d'information touristique présent dans le village, parkings, commerces, événements à venir, etc.) seront aussi apportées, tout comme des informations qui renvoient vers les autres sites à proximité, vers les circuits de randonnée et vers le site internet de l'Office de Tourisme, de type RIS (Relais Information Service), en collaboration avec l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte.

Un mobilier urbain sera installé (2 table de pique-nique, 5 bancs, 1 banquette, 5 corbeilles de tri, 1 table de jeux), pour recevoir toute l'année dans les meilleures conditions les visiteurs, au niveau du parc, des aires de jeux et du city stade, ainsi que pour les utilisateurs des pistes cyclables de la Communauté de communes de WISSEMBOURG. Cette dernière prévoit aussi la mise en place de tables de pique-nique, d'arceaux vélos et d'une borne de réparation pour vélos, à proximité du parc urbain.

Le développement durable est un marqueur fort de la politique de la municipalité depuis plusieurs années. Dans ce projet, elle prévoit une utilisation raisonnée des ressources naturelles, une gestion responsable des déchets, un impact limité sur l'environnement, l'utilisation de matériaux locaux et durables (bois, grès et métal) en cohérence avec l'identité visuelle et le patrimoine de la commune (centre protégé par l'Architecte des Bâtiments de France) ; l'intégration paysagère est alors un point fondamental du dossier.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 168 832 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- Panneaux d'informations touristique et signalétique
- Mobilier

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	133 507 €	79,08 %
Association « Richesses de SEBBACH (promotion du patrimoine alsacien à travers des événements)	10 000 €	5,92 %
CeA	25 325 €	15 %
TOTAL	168 832 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 25 325 € à la Commune de SEEBACH, soit 15 % du montant des dépenses éligibles, car le projet crée une nouvelle offre de circuits de découverte, vise à améliorer la circulation des flux des visiteurs et leur accueil par l'installation de plusieurs équipements, mais qui restent classiques.

9. Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclo-touristes, par la Commune de LOHR (67290 - Territoire Ouest Alsace)

Le projet consiste à aménager une aire d'accueil pour randonneurs et cyclo-touristes, en libre accès, au centre du village, à la place d'une maison sinistrée qui a été démolie, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (réalisation de plans, aide à la maîtrise d'œuvre, recherche d'entreprises, etc...).

L'objectif est de créer un espace de rencontre convivial, situé sur le parcours d'une future piste cyclable portée par la Communauté de communes de HANAU - LA PETITE PIERRE, qui reliera DRULINGEN à LA-PETITE-PIERRE en passant par LOHR.

Un chemin d'accès sécurisé va être créé, avec :

- l'installation d'une clôture ganivelle en châtaignier le long de la route,
- la création de 3 places de stationnement,
- la mise en place de 4 arceaux pour vélos, d'une table de pique-nique accessible aux personnes en situation de handicap, d'un muret-banquette en grés roses et de poubelles,
- la plantation d'arbres tiges fruitiers et locaux, d'arbustes locaux et de plantes vivaces,
- l'installation de silhouettes d'animaux confectionnées par les enfants du village dans les massifs et arbres,
- la mise en place d'un panneau d'informations touristiques, comportant un plan indiquant les circuits de randonnées et les sites touristiques, en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le revêtement sera perméable, avec dallages et joints engazonnés.

Une réflexion est en cours pour l'ajout futur d'équipements destinés aux cyclotouristes et randonneurs, comme un point d'eau potable et une station de réparation-gonflage.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 39 141 € pour un coût global de 40 291 €, comprenant en plus les travaux pour les places de stationnement, non éligibles dans le cadre du règlement du présent AMI.

Travaux concernés :

- Terrassement, bordures et revêtement
- Plantation
- Mobilier

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	19 570 €	50 %
Etat DETR	15 655 €	40 %
CeA	3 915 €	10 %
TOTAL	39 141 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 3 915 € à la Commune de LOHR, soit 10 % du montant des dépenses éligibles, car le projet vise à améliorer l'accueil des visiteurs par l'installation de plusieurs équipements, mais qui restent classiques.

10. Aménagement d'un sentier de découverte, par la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN (67670 - Territoire Ouest Alsace)

La Commune porte le projet d'aménager un sentier de découverte du village, d'environ 3 km, accessible à pied et à vélo.

Il permettra aux touristes de découvrir l'église, l'ancien cimetière, les hauteurs du village, avec une vue sur le HAUT-BARR, la Cathédrale de STRASBOURG ainsi que les villages environnants et la halte fluviale située en contre-bas, au niveau du Canal de la MARNE au RHIN.

La halte fluviale est gérée par la Communauté de communes du Pays de la ZORN et peut accueillir 8 bateaux, avec bornes d'eau et d'électricité. L'affluence est surtout visible les week-ends de début avril à fin septembre, où les 8 places sont occupées et utilisées pour effectuer le plein d'eau ou d'électricité. L'installation sert également d'aire de pique-nique aux cyclistes qui fréquentent la piste le long du canal.

Un RIS touristique est déjà présent au niveau de la halte fluviale et informe notamment sur les circuits à vélo, dont deux Boucles Locales Alsace à Vélo qui passent par la commune.

Les travaux sont essentiellement prévus au niveau du cheminement dans le cimetière, permettant un nouvel accès au cimetière : travaux de terrassement, de réfection du chemin, aménagement en sol filtrant, accès adapté aux personnes en situation de handicap.

Il y aura aussi des travaux de débroussaillage ainsi que la plantation d'un certain nombre d'espèces de végétaux.

De l'éclairage sera amené sur une partie du sentier.

2 bancs seront installés ainsi que 4 panneaux touristiques donnant des informations sur le patrimoine, les points de vue, l'environnement, etc...

Ce sentier serait ouvert toute l'année.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 189 827 € pour un coût global de même montant.

Travaux concernés :

- travaux et 2 bancs
- 4 panneaux

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	176 539 €	93 %
CeA	13 288 €	7 %
TOTAL	189 827 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 13 288 € à la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN, soit 7 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet

de créer une nouvelle offre de loisirs, mais les équipements restent classiques et le projet concerne en premier lieu la population locale.

11. Aménagement d'un écolieu LA RUB, à LA CLAQUETTE, par la SCOP ARL LA RUBANERIE (67570 – Territoire Ouest Alsace)

La société LA RUBANERIE est une société coopérative et participative (SCOP), au sens de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

La RUBANERIE est un lieu touristique et historique important de la Vallée de la BRUCHE, situé au hameau de LA CLAQUETTE. Cette ancienne usine de rubans de 1835, reconvertie en hôtel dans les années 80, appartient au patrimoine de la vallée.

Le projet consiste à reprendre l'Hôtel de LA RUBANERIE et de le transformer en un écolieu d'accueil engagé, associant habitat, hôtellerie et jardin, en respectant l'histoire et le cadre, en rénovant et valorisant les bâtiments, en renforçant la dimension éco-responsable, en préservant les espaces naturels, en proposant une expérience tournée vers une résilience alimentaire et énergétique et en favorisant le tourisme doux, sans voiture.

L'hôtel est situé au centre d'un parc paysagé sur près de 1,5 hectare traversé par la rivière de la BRUCHE, à proximité immédiate de la gare de ROTHAU et de la piste cyclable de la BRUCHE, sur le sentier de grande randonnée GR5 et à quelques kilomètres de lieux hautement historiques (Mémorial STRUTHOF, ...).

L'écolieu et ses services seront pensés pour permettre aux visiteurs de découvrir une autre façon de faire du tourisme : dans sa façon de dormir, de se restaurer, de rencontrer les résidents et locaux, de visiter la vallée et de découvrir son histoire, de partager une expérience ensemble, et, de manière générale, de vivre son séjour en harmonie avec les autres et la nature environnante.

Il sera ouvert pendant la journée également aux cyclistes, randonneurs, de passage qui souhaitent se reposer, manger, recharger leur batterie de vélo, etc.

Plus spécifiquement, le porteur a pour projet de :

- rénover une partie de la bâtisse principale et de l'annexe pour des espaces d'habitat et des zones communes (3 appartements privés pour le porteur du projet et 3 appartements en location),
- créer et rénover 12 chambres d'hébergement à la nuitée pour accueillir un public touristique varié dans une zone où les locations de courte durée sont rares (touristes, familles, randonneurs, cyclo-touristes, cavaliers) ; certaines de ces chambres seront aussi allouées ponctuellement au personnel de la SNCF qui assure le service de la ligne STRASBOURG-ÉPINAL et qui cherche à dormir à proximité (via un contrat spécifique),
- renforcer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la rénovation avec un cheminement extérieur repensé,
- mettre en avant la turbine hydroélectrique du lieu, datant de 1927 et encore en fonctionnement, pour favoriser un tourisme historique de la vallée de la Bruche,
- aménager une aire touristique pour cyclistes, randonneurs et cavaliers, avec accès à un parking à vélos sécurisé sous abris, des bornes de recharges pour vélos électriques, une station de réparation et de gonflage, un point d'eau, des toilettes et une aire de pique-nique avec mobilier pour se reposer, un espace pour faire sécher la tente, le tout dans un cadre naturel et protégé,
- mettre à disposition des vélos à assistance électrique pour les touristes de passage,
- créer un jardin potager en permaculture et un rucher, pour un cadre naturel encore plus diversifié,
- créer un espace de jeux de plein air pour enfants,
- créer un espace spa, avec un bain nordique,

- créer un espace convivial de partage à l'intérieur de l'hôtel,
- organiser des tables d'hôtes pour des moments d'échanges,
- proposer un petit magasin d'appoint bio,
- permettre l'accès à des machines à laver le linge et à une cuisine collective,
- prêter une voiture gracieusement pour les randonneurs qui arrivent à pied, pour découvrir les alentours,
- déplacer le parking pour les voitures dans une zone moins centrale afin de préserver l'enceinte du lieu et de renforcer la végétalisation de la cour,
- à terme, organiser des initiations et des ateliers découvertes sur des sujets divers : permaculture, chant, cuisine végétale, apiculture, habitats partagés...

L'écolieu sera ouvert tous les jours de l'année, sauf exceptionnellement lors de fermetures pour congés en basse saison (1 à 4 semaines par an).

Le lieu est déjà équipé d'une infrastructure favorisant une autonomie en eau et en énergie : turbine hydroélectrique alimentée par la BRUCHE, panneaux solaires thermiques, pompe à chaleur, source d'eau utilisée pour l'arrosage.

L'objectif est de rendre le lieu le plus autonome possible afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant les ressources naturelles. Des travaux de rénovation de la turbine et d'amélioration énergétique seront donc entrepris : isolation des bâtiments, remplacement des fenêtres, installation de mitigeurs, avec matériaux les plus écologiques possibles.

Des actions pour réduire et valoriser les déchets seront mises en place.

Les valeurs et engagements de l'écolieu seront communiqués aux visiteurs, par exemple sur les thématiques suivantes : jardin potager en permaculture, tri des déchets et compostage, limitation des déchets, pas de climatisation, production électrique via la turbine, chauffage via une pompe à chaleur eau et des panneaux thermiques, alimentation à tendance végétale

Sur le futur site internet et au sein de l'hôtel, seront mis en avant les lieux à découvrir et les activités à faire à proximité, en partenariat avec l'Office du Tourisme.

LA RUBANERIE est actuellement encore en activité et est le dernier hôtel de la zone SCHIRMECK-LA BROQUE-ROTHAU.

Les associé(e)s-salarié(e)s de la SCOP seront dans un premier temps les six porteurs du projet. A terme, d'autres salarié(e)s pourront rejoindre la coopérative.

Depuis plusieurs mois, les associés viennent régulièrement sur site avec la gérante actuelle de l'hôtel pour se former et assurer la transmission. Deux membres sont dans le secteur de l'hôtellerie depuis plus de 13 ans, un membre est responsable technique en EHPAD et possède les compétences en gestion des normes, travaux et maintenance, un membre a 14 ans d'expérience en gestion administrative et accueil

Un architecte accompagne les porteurs dans la définition architecturale et réglementaire du projet.

La Vallée de la BRUCHE compte très peu d'hôtels de moyenne gamme et d'établissements à la nuitée. Les hôtels actuels sont surtout des établissements haut de gamme ou des gîtes en location sur plusieurs nuitées.

Ce projet de reprise est soutenu par la Mairie de LA BROQUE, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de la Vallée de la BRUCHE, dans l'objectif de faire perdurer le lieu. Il s'intègre dans les stratégies de développement local et répond notamment aux enjeux de développer des hébergements à la nuitée de moyenne gamme et de développer le tourisme d'itinérance. Par ailleurs, un lieu d'hébergement à la nuitée reste indispensable pour accueillir le personnel SNCF et pérenniser le fonctionnement de la ligne de train.

Le plan local d'urbanisme de la Commune de LA BROQUE comporte la mention du maintien de l'activité de l'hôtel, tout en changeant son image pour attirer une clientèle intéressée par les aspects écologiques et d'itinérance.

Les dépenses éligibles du projet présenté dans le cadre de cet AMI Tourisme s'élèvent à 55 293 € pour un coût global de 62 434 €, comprenant en plus du mobilier et fournitures pour l'hôtel. Le reste des dépenses : travaux de rénovation et aménagement du parking n'est pas présenté ici, les devis n'ayant pas encore été obtenus. Pour information, le coût total se monterait à plus de 350 000 €.

Travaux concernés :

- une station de réparation et de gonflage pour vélos, trois rack à vélos, deux abri à vélos, quatre casiers pour itinérants, avec recharges pour vélos électriques
- trois tables de pique-nique et des jeux en bois pour enfants
- un vélo cargo et deux vélos électriques (qui seront mis à disposition des touristes)
- création de l'espace spa, avec bain nordique
- aménagement du jardin : mobilier, clôtures

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres (dont prêt)	27 093 €	49 %
Région Grand Est (Bourse d'Émergence pour SCOP)	19 906 €	36 %
CeA	8 294 €	15 %
TOTAL	55 293 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 8 294 € à la SCOP ARL LA RUBANERIE, pour l'aménagement de l'écolieu LA RUB, soit 15 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet de faire perdurer un hébergement, en l'ouvrant à une clientèle d'itinérance touristique.